

# RAPPORT

Etabli par :

**La Commission N°1 chargée du traitement du thème :**

**Prise en compte des droits de l'homme par les Parlements  
nationaux**

ANGOLA-BENIN- BURKINA FASO-BURUNDI-CAMEROUN-CAMEROUN (CNUDHD)-CONGO-  
GABON-NIGER-R.C.A-SENEGAL-TCHAD-TOGO-UNION DES COMORES-OIF-UIP

Séminaire régional à l'intention des parlementaires et fonctionnaires de parlements des pays d'Afrique francophone  
Libreville, 4-6 mars 2009

## INTRODUCTION

La Commission chargée de traiter de la thématique relative à la prise en compte des droits de l'homme par les Parlements nationaux s'est réunie le 05 mars 2009 de 15 heures à 18 heures dans la salle MENGANE du Palais International des Conférences de Libreville.

Avant de passer au débat, la Commission a procédé à la vérification des présences des Délégués et enregistré trente deux (32) participants dont liste est annexée au présent rapport.

Elle a ensuite procédé à la mise en place de son bureau composé ainsi qu'il suit :

**Président** : Monsieur NDONG NGUEMA Paul (Député/Gabon) ;

**Rapporteur** : Monsieur GONDZIA Alphonse (Sénateur/Congo) ;

**Secrétaires** :

Messieurs - ASSEKO Martin ;

- DIOME Dominique ;

- IBAMBA Apollinaire ;

**Expert de l'UIP** : Monsieur GAHAM HAMID

Le Bureau de la commission, après un fructueux échange de vues entre les participants, a arrêté la méthodologie de travail consistant en la discussion libre et globale de la question, avec comme support de réflexion les six points nodaux du questionnaire soumis aux participants, à savoir :

- Comment la thématique des droits de l'homme est gérée au sein de vos Parlements ?
- Cette thématique est-elle reflétée dans l'organisation du bureau de votre Parlement ? Existence d'une structure spécifique aux droits de l'homme, spécialisation des vice-Présidents à cette question, organisation du travail parlementaire, mention de cette thématique dans le rapport législatif ;
- quels sont les outils de diffusion des droits de l'homme dont dispose votre Parlement ?
- Votre Parlement a-t-il un centre de documentation ? Si oui, comment fonctionne-t-il ? Combien de fois vous y rendez-vous ?
- Organisez-vous des séminaires de formation à l'intention des Parlementaires et de leurs collaborateurs en charge des droits de l'homme ?

- Aviez-vous souvent bénéficié d'une formation à l'intention des Parlementaires et de leurs collaborateurs en charge des droits de l'homme ?
  - Aviez-vous souvent bénéficié d'une formation du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme ou d'une autre structure sur cette question ? Autrement, l'aviez-vous sollicité ?
- 

## CONCLUSIONS

Après les enrichissantes contributions des intervenants, et à l'effet d'une meilleure prise en compte des droits de l'homme par les Parlements nationaux, la Commission est parvenue aux conclusions suivantes :

- insister sur la matérialisation de la volonté politique des gouvernements ; volonté nécessaire à la meilleure prise en compte des droits de l'homme dans les différents Parlements ;
- appliquer dans les faits la législation en la matière sur le plan international, régional et national ;
- réaffirmer le contenu universel au concept droits de l'homme tout en ayant à l'esprit la spécificité de nos valeurs africaines ;
- envisager la création dans chaque Parlement d'une commission permanente chargée spécifiquement des questions relatives aux droits de l'homme et réaménager à cet effet le règlement intérieur de chaque chambre ;
- susciter la création des comités de pilotage au sein des différents Parlements impliqués dans le domaine des droits de l'homme et les doter des ressources financières adéquates en vue de l'accomplissement effectif de leurs activités ;
- utiliser les comités de pilotage comme organes de suivi et de mise en œuvre des questions de droits de l'homme ;
- renforcer la collaboration entre les Parlements et les différents organes de défense des droits de l'homme ;
- amener le Parlement Panafricain, à l'occasion de la prochaine révision du protocole, à s'intéresser aux questions relatives aux droits de l'homme ;

- inviter les gouvernements à diligenter les procédures de ratification des traités relatifs aux droits de l'homme en attente ;
- doter les Parlements d'organes de diffusion des instruments internationaux de droits de l'homme ;
- adapter les différents codes de procédure pénale à l'évolution des sociétés africaines sans déroger aux déclarations de 1789, 1948 et aux traités additifs ;
- impliquer la force publique dans la connaissance et le respect des droits de l'homme ;
- organiser les séminaires entre Parlements nationaux sur les valeurs spécifiquement africaines en mettant l'accent sur le choix des thématiques spécifiques ;
- promouvoir une coopération régionale plus accrue entre Parlements ;
- instituer l'enseignement des droits de l'homme dans les programmes scolaires ;
- enfin, la Commission invite les Parlements à l'appropriation effective des questions de droits de l'homme et la mise en œuvre des conclusions tirées ci-dessus.

Fait à Libreville, le 06 mars 2009.

**Le Rapporteur**  
**Alphonse GONDZIA**  
**République du Congo**

**Le Président**  
**Paul NDONG NGUEMA**  
**Gabon**

### Liste des membres de la Commission n°1

N°s	Noms	Pays	Emargements
1.	ABDOULAYE BABOU	Sénégal	
2.	AKOGHET Gisèle	Gabon	
3.	ALANDZI Jean-Marie	Gabon	
4.	AMYENG Olga	Gabon	
5.	ATENDE Crépin	Gabon	
6.	COULIBALY Seydou	Gabon	
7.	DADEGNON Comlan	Bénin	
8.	DOMBOLO CHIVACE Alice	Angola	
9.	GONDZIA Alphonse	Congo	
10.	KOMBILA Charlotte	Gabon	
11.	MAVANGA BAKALA Jean-Gabriel	Congo	
12.	Me EL HADJ DIOUF	Sénégal	
13.	NDONG GUEMA Paul	Gabon	
14.	NDONGH-MINKO Noël	Gabon	
15.	NGUEBA-MOUMBANGA	Gabon	
16.	NKOGHE ESSINGONE Adrien	Gabon	
17.	OGNANE née TCHEDRE Ayom	Gabon	
18.	OPAPE Georgette	Gabon	
19.	OUEDRAOGO Jacob	Burkina-Faso	
20.	OWONO NGUEMA Jean -Christophe	Gabon	
21.	OYANE ONDO Paulette	Gabon	
22.	OSSAGOU EUSEBE	Gabon	
23.	ASSENGONE OBAME Françoise	Gabon	
24.	MVE EBANG Marcellin	Gabon	
25.	OWONO NGUEMA François	Gabon	
26.	MELOUGHE Rosine	Gabon	
27.	MAHAMADOU MOUNIOU Magagi	Niger	
28.	TRAORE MELEGE	Burkina-Faso	
29.	ABDALLAH DJOUERIA Binti	Union des Comores	
30.	MBOU YEMBI Léon	Gabon	
31.	MOMBO Charles	Gabon	
32.	NGAZOUZE Raphaël	Gabon	